

GRANDE CONFERENCE DIPLOMATIQUE NORD – SUD  
Première édition, Québec – Canada, le 4 juillet 2008

## **LE ROLE DU PARLEMENT DANS LA GESTION DE L'AIDE PUBLIQUE AU BURUNDI**

Par Député Schadrack NIYONKURU,  
Assemblée Nationale du Burundi et Parlement Panafricain

### **I. Introduction**

Le rappel de l'histoire récente du Burundi nous permettra de mieux appréhender la situation exacte du pays pour mieux comprendre pourquoi la population fait face à une pauvreté et pourquoi il faut l'aider.

Par ailleurs en parlant des aides il faut bien distinguer les aides humanitaires qui viennent au secours des gens qui ont faim et des aides au développement qui participent au programme de réduction de la pauvreté.

Enfin dans mon propos, je parlerai beaucoup plus de la gestion de l'aide publique au développement en mettant un accent particulier sur le rôle des parlementaires.

### **II. Situation politique, économique et sociale**

Le Burundi est un pays de l'Afrique centrale ou de l'Est suivant le cas, il vit essentiellement de l'agriculture.

Sa population est estimée à 7,3 millions d'habitants (estimations de 2005) dont 81% vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Depuis 1962, date de son accession à l'indépendance, le Burundi s'est longtemps caractérisé par des violences répétitives qui ont provoqué des massacres de centaines de milliers de burundais et ont jeté sur le chemin de l'exil des centaines de milliers d'autres.

La dernière crise remonte au mois d'octobre 1993 avec l'assassinat du premier président démocratiquement élu.

Au mois de juin 1998, sous la médiation d'une part de feu Mwalimu Julius Nyerere (ancien président tanzanien) et Nelson Mandela (ancien président sud-africain), des négociations entre le gouvernement d'alors et 19 partis politiques non-armés ont été organisés et ont abouti à la signature, au mois d'août 2000 à Arusha en Tanzanie, d'un Accord de Paix et de Réconciliation au Burundi.

A la suite de cet accord, un gouvernement et un parlement de transition ont respectivement vu le jour en novembre 2001 et en février 2002.

Dans le cadre d'une mise en œuvre de l'accord, une commission chargée du suivi et de l'application de l'accord a été mise en place. Elle était présidée par un représentant des nations unies. C'est ainsi que Madame Caroline McAskie, canadienne, alors représentante du Secrétaire général de l'ONU, dirigea cette commission jusqu'à la fin de son mandat au mois d'août 2005, date de mise en place des institutions élues.

Avec le gouvernement de transition et sous la médiation sud-africaine, des négociations avec le plus important mouvement politique armé, le CNDD-FDD, furent organisées et ont abouti à la signature d'un accord global de cessez-le-feu. La signature de cet accord a permis au CNDD-FDD d'entrer au gouvernement de transition.

Une constitution post-transition et un code électoral furent adoptés pendant la période de transition. Grâce à ces instruments juridiques, des élections démocratiques aux niveaux communal, législatif, présidentiel et collinaire furent organisées du mois de mars au mois de septembre 2005.

Ces élections, qui furent gagnées par le CNDD-FDD, ont été qualifiées de libres et de transparentes.

Depuis lors, le pays est dirigé par des institutions démocratiques.

Alors que le dernier mouvement armé ( PALIPEHUTU-FNL ) était encore actif sur le terrain, un accord de cessation définitive des hostilités vient d'être signé avec le gouvernement. Les leaders de ce mouvement sont déjà au pays et s'attèlent actuellement à la mise en œuvre de l'accord.

Présentement, la paix et la sécurité règnent sur tout le territoire national, la population n'aspire qu'à son développement.

Au point de vue économique, avec les effets de la guerre (destructions des infrastructures, déplacements des populations, ralentissement de l'aide publique au développement, etc ...) la situation économique du pays n'a fait que décliner pendant toute la période de la crise. Le PIB a connu une diminution annuelle de 3%, le revenu par tête d'habitant est passé de 214 \$ à 83 \$ en dix ans, le taux d'investissement a fortement diminué et l'aide publique au développement n'a fait que décliner.

Le peu de moyens disponibles servaient au financement de la guerre et le pays s'est considérablement endetté.

Au point de vue social, l'accès aux infrastructures sociales de base a été gravement affecté, la malnutrition a augmenté, la paupérisation s'est accrue, les conditions de vie se sont détériorées, l'espérance de vie est passée de 51 ans à 41 ans, la pauvreté de la population s'est considérablement aggravée.

Face à ces situations, le Burundi a plus besoin des aides publiques au développement que des aides humanitaires.

### **III. La gestion des aides et leur impact sur la population: le rôle des parlementaires**

L'impact des aides au développement peut être facilement quantifiable. C'est notamment un accès de plus en plus facile aux services sociaux de base, des ressources humaines plus qualifiées et suffisantes, un taux de scolarisation élevé, une augmentation significative de ceux qui ont accès à l'eau potable, la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement, etc ...

La gestion des aides est de la responsabilité première de l'exécutif notamment dans la mise en place des structures de gestions de celles-ci (Groupe de Coordination des Partenaires et le Comité national de Coordination des Aides pour le cas du Burundi), toutefois le rôle des parlementaires reste indéniable.

Les parlementaires ont l'obligation de représenter les citoyens, ils doivent rendre compte à leurs électeurs. Ils doivent communiquer avec leurs électeurs de ce qui est fait et de ce qui n'est pas fait par l'exécutif.

Pour le cas du Burundi par exemple, les parlementaires ont apporté leur contribution lors de la définition des priorités nationales et des stratégies de développement initiées par le gouvernement.

C'est ainsi qu'ils ont analysé et adopté le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté, le CSLP en sigle.

Le CSLP constitue un cadre de référence et de planification du développement ainsi que pour la détermination des aides dont le pays a besoin.

Les parlementaires approuvent chaque année un budget national. C'est dans ce budget que toutes les ressources et les dépenses de l'Etat sont fixées y compris les ressources en provenance des aides.

Les parlementaires veillent à ce que les secteurs prioritaires soient pourvus de moyens suffisants pour qu'il y ait un impact sur la population; c'est entre autre les affectations budgétaires aux secteurs de l'agriculture, de l'éducation, de la santé, des infrastructures, ...

Pour le cas du Burundi, en vue d'assurer une gestion transparente, les parlementaires ont demandé et obtenu la suppression de tous les comptes hors budget.

Dans cet ordre d'idée, les aides provenant des ONG doivent être également intégrées au budget général de l'Etat.

A travers des débats parlementaires et des questions orales adressées aux membres du gouvernement, les parlementaires peuvent contrôler l'action gouvernementale en matière de planification et de gestion des aides.

Les parlementaires peuvent également adresser aux membres du gouvernement des questions écrites qui nécessitent des réponses écrites dans le but d'obtenir d'eux toutes les informations utiles à leurs électeurs.

Dans leur rôle législatif, ils analysent et adoptent des lois pour une gestion efficace des ressources de l'Etat, y compris les aides.

Pour le cas du Burundi, les parlementaires ont analysé et adopté une loi qui réprime la corruption et toutes les infractions connexes.

L'aide publique au développement venue de nos partenaires du Nord et tous les fonds non-nationaux doivent figurer dans le budget, leur gestion doit être transparente; les parlementaires doivent tenir les gouvernements responsables.

Etant donné que la plupart des aides qui proviennent de donateurs tant bilatéraux que multilatéraux exigent souvent une ratification par le parlement, les parlementaires doivent être associés dans les délégations gouvernementales lors des réunions annuelles ou lors des négociations avec celles-ci.

Par ailleurs, afin de mieux faire le suivi des aides, nous proposons la mise sur pied d'un cadre de collaboration entre les parlementaires du Nord et ceux du Sud. Ces cadres serviraient d'un lieu privilégié d'échange de données relatives aux aides pour garantir que celles-ci arrivent toujours à la bonne destination et ne soient pas

détournées de leur but. Il faudrait organiser des descentes périodiques sur terrain pour se rendre compte de la réalité et pour ne pas se contenter des rapports.

#### **IV. Conclusion et recommandations**

En conclusion, je saisis cette opportunité pour remercier les organisateurs de cette première conférence du genre et nous leur encourageons d'aller de l'avant.

Je profite de cette occasion pour demander aux représentants des bailleurs du Burundi qui se sont engagés à financer la mise en œuvre du CSLP lors de la Conférence des Bailleurs du mois de mai 2007 de soutenir les efforts du gouvernement dans son combat pour la réduction de la pauvreté.

Le Burundi qui vient de sortir d'une longue guerre et qui vient de réussir l'organisation des élections véritablement démocratiques devrait bénéficier d'un soutien sans faille.

Le pays a besoin d'un appui budgétaire et d'un appui à des projets de développement. Le cas du Burundi peut faire école en matière de résolution pacifique des conflits, d'organisation d'élections démocratiques et de bonne gouvernance en matière de gestion des aides.

Pendant qu'il faut de plus en plus parler plutôt d'investissements que d'aide, le Burundi représente beaucoup d'opportunités avec la fin de la guerre. En vue de donner des avantages aux investisseurs qui viendront dans le pays, un projet de code des investissements est déjà sur la table du parlement.